



Pv sur parking prive et fermee

Par **thealeo**, le 19/12/2014 à 19:02

bonjour mon pere est en residence privee et proprietaire de son appartement et une place de parking. cet ete il est parti en vacances et quelle surprise a son retour ils ont refait le tracage des emplacements de stationnement. tres bien sauf qu'ils ont retrecis les places a 2m au lieu de 2m30 de large existante et 4places handicapes, l'immeuble est de 1975, le syndic n'a averti personne. de ce fait j'ai toujours ma place mais moins large. je ne peux ouvrir mes portieres du coup je me suis garé sur une place handicapée ajoutée cet été puisqu'il n'y a personne mais la police municipale m'a verbalisé (il faut un badge pour rentrer de plus il était plus de 20 heures) a-t-on le droit de verbaliser. quels sont les largeurs de place de parking et combien de place handicapée faut-il pour 120 propriétaires? (le syndic a-t-il le droit de tout sans consulter les propriétaires d'avance merci